



Coordination des Fédérations et
Associations de Culture et
Communication

Siège de la COFAC Nouvelle-Aquitaine :
1, rue de la Vau St-Jacques
79200 - PARTHENAY

RAPPORT D'ACTIVITES 2023 COFAC NOUVELLE-AQUITAINE

Vie statutaire

Ont été organisées, en 2023, 4 réunions statutaires :

- Un Conseil d'administration le 24 février en visioconférence.
- L'Assemblée générale ordinaire le 23 mai à Angoulême, à l'issue d'une matinée de travail sur la Charte d'engagements réciproques avec les représentants de l'État et de la Région.
- Un Conseil d'administration le 8 septembre en visioconférence.
- La signature de la Charte d'engagements réciproques avec l'État et la Région le 21 décembre à Bordeaux dans les locaux de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Les actions réalisées en 2023.

Contribuer à une meilleure connaissance (mutuelle et extérieure) et reconnaissance du secteur culturel associatif :

- Les réunions statutaires permettent d'assurer régulièrement une meilleure connaissance mutuelle des activités de chaque Fédération. De cette mise en relation, naissent parfois des projets communs entre les divers membres de la COFAC N-A.
- Outils de communication : alimentation de la page dédiée à la COFAC N-A sur le site Internet de la COFAC nationale : <http://cofac.asso.fr/presentation-et-missions/les-cofac-regionales/cofac-nouvelle-aquitaine/#1517665587392-bba65f4b-cc54>

Représenter les associations auprès des interlocuteurs publics et associatifs :

- Conseil régional : Dans le cadre de l'élaboration d'une *Charte d'engagements réciproques* avec l'État et la Région, la Vice-Présidente à la culture, Charline CLAVEAU, a participé à l'Assemblée générale de la COFAC N-A le 23 mai et à la signature de cette Charte le 21 décembre. Cette Charte permet d'officialiser la participation de la COFAC N-A à toutes les réunions de concertation de la Direction de la culture du Conseil régional. La COFAC N-A a ainsi pu participer (entre autres) à l'élaboration du *Contrat régional de filière* sur les métiers de la culture, dont la finalisation est prévue en 2024. Par ailleurs, des rencontres régulières avec les services et le Vice-Président chargé de la vie associative, Philippe LAFRIQUE, se poursuivent dans le cadre des activités du Mouvement associatif N-A (LMANA).
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : suite aux contacts pris en 2022, l'année 2023 a permis de finaliser la rédaction d'une *Charte d'engagements réciproques* entre l'État et la Région, déclinaison de la Charte signée entre la COFAC nationale et le Ministère de la culture. Pour le compte de la DRAC, c'est Sophie LECOINTE, Directrice adjointe responsable du pôle démocratisation, action culturelle et territoriale, qui a suivi la rédaction de la Charte et permis sa finalisation. Des responsables de la DRAJES, Marion ROBIN, Cheffe du pôle JEPVA, et Florian SZYNAL, référent régional vie associative, ont été régulièrement informés de la bonne marche de ces travaux.

- CESER : deux des membres de la COFAC N-A sont membres du CESER : Jany ROUGER en tant que représentant du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine, Jean-Jacques EPRON en tant que représentant des Foyers ruraux. Indirectement, la voix de la COFAC N-A peut donc se faire entendre au sein de cette institution. Plus spécifiquement, ces deux représentants sont très engagés au sein de la commission « Vie sociale, culture et citoyenneté ».
- La COFAC N-A est membre fondateur du *Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine (LMANA)*. Elle est représentée au sein du CA par deux personnes titulaires (Jany Rouger et Peggy MONCHAUX, Laure MALLET et Pierre-François BOYER étant suppléants). La COFAC N-A s'est fortement impliquée dans la bonne marche du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine.
- Cet engagement au sein du LMANA (participation à la Commission consultative régionale sur les emplois associatifs, participation au Collège FDVA des Deux-Sèvres et à la Commission régionale FDVA) nous permet d'avoir des relations régulières et privilégiées avec les représentants de la Région (élus et services) et de l'État (DRAJES).
- Le Président de la COFAC N-A a représenté par ailleurs LMANA au sein de la CRESS. Il siégeait aussi au Bureau de la CRESS à ce titre.

Structurer les services aux associations membres :

- Veille sur l'actualité régionale et les divers dispositifs ou appels à projet : la COFAC N-A relaie régulièrement auprès de ses adhérents les informations reçues de l'Etat, de la Région ou de la COFAC nationale. Ce travail de veille et de relais d'information s'est intensifié cette dernière année, en raison de la participation aux diverses réunions de concertation organisées par la Région, suite à la signature de la *Charte d'engagements réciproques*.

Organiser des rencontres thématiques :

- La signature de la *Charte d'engagements réciproques* fut l'occasion d'une modeste, mais belle cérémonie dans les locaux de la DRAC Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux le 21 décembre 2023, en présence de Maylis DESCAZEAUX, Directrice de la DRAC, Charline CLAVEAU, Vice-Présidente chargée de la culture à la Région Nouvelle-Aquitaine, de Benoit POITEVIN, Vice-Président de la COFAC nationale, et d'une trentaine de participants (représentants des membres de la COFAC N-A et des services de la Région et de la DRAC).

Participer aux rencontres nationales :

- La COFAC N-A a participé à un certain nombre de réunions statutaires de la COFAC nationale organisées en visioconférence, et en particulier à plusieurs CA (en visioconférence) et à l'Assemblée générale ordinaire (comprenant la réunion des régions) le 11 mai.

L'AGENDA 2023 de la COFAC Nouvelle-Aquitaine

Vie statutaire régionale

- 24 février : Conseil d'administration
- 23 mai : Assemblée générale ordinaire + Réunion d'élaboration de la Charte d'engagements réciproques avec DRAC et services Région
- 8 septembre : Conseil d'administration
- 21 décembre : Signature Charte d'engagements réciproques à la DRAC de Bordeaux

Participation aux travaux de la COFAC nationale

- 10 février : Rencontres culture
- 16 février : CA COFAC nationale
- 11 mai : AG COFAC nationale et réunion des régions à Paris
- 19 octobre : CA COFAC nationale

Représentations de la COFAC N-A

- 16 janvier : CA LMANA
- 9 mars : réunion d'information de la direction de la culture de la Région à Bordeaux (MECA)
- 13 mars : CA LMANA
- 9 mai : Réunion d'information sur le Comité régional de filière (CRF) métiers de la culture à la Région
- 22 mai : Comité de pilotage du CRF à la Région
- 2 juin : CA LMANA
- 3 juillet : GT LMANA (Animation de réseaux)
- 11 septembre : CA LMANA
- 20 octobre : GT LMANA (Animation de réseaux)
- 13 novembre : CA LMANA
- 21 novembre : Copil CRF Métiers de la culture à la Région

Participations aux réunions FDVA (représentation du secteur associatif culture)

- 12 mai : Commission régionale FDVA
- 30 novembre : Commission régionale FDVA

Autres participations (Commissions consultatives, LMANA, CRESS...)

- 9 janvier : Bureau LMANA
- 23 janvier : Bureau CRESS
- 2 février : Copil Charte LMANA
- 6 février : Bureaux LMANA et CRESS
- 6 mars : Bureau LMANA
- 10 mars : Commission consultative emplois associatifs
- 14 mars : Comité consultatif sur les équipements culturels de la Région
- 5 juin : Groupe de travail sur le bénévolat avec le service culture de la Région + Bureau CRESS
- 23 août : Bureau LMANA
- 2 septembre : Journée sur la langue régionale à Melleran (79) à l'invitation du l'UR des Foyers ruraux.
- 13 septembre : Commission consultative sur les emplois associatifs